

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_01-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10

✉ 02 98 59 70 71

mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/01**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstentions :**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION : DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 25 février 2009, a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les immeubles situés en Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe le Conseil Municipal des projets de vente d'immeubles situés dans ces zones :

Propriétaire	Adresse du terrain	Parcelle (Section n°)	Surface en m2	Zonage
AUFFREDOU CTS	1 Rue des Frères Jacob	E 874	458 m ²	Uhc
LAM BOU	21 Place de l'Église	E 639	246m ²	Uha

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du non exercice du droit de préemption sur ces propriétés.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_02-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/02**

Convocation 15/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
Affichage 15/03/2024	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,
Votants : 19	Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : REGULARISATION FONCIERE, RUE LE BERRE

Au début des années 1990, des acquisitions et cessions immobilières ont été réalisées dans le cadre de la création de la voie nouvelle dit « rue Le Berre » afin de désengorger la circulation entre la RD 15 et 36. Les transactions et les travaux ont été exécutés mais non régularisés. Ce nouveau découpage n'a pas été ainsi remonté auprès du service Cadastral de l'Etat.

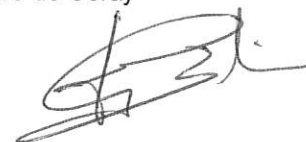
Afin de régulariser la situation cadastrale, il y a eu lieu de faire appel à un cabinet de géomètre qui a produit un nouveau document d'arpentage en date du 13 décembre 2022 en conformité avec les nouveaux tracés de parcelles des différents propriétaires autour de l'emprise de la voirie rue Le Berre.

Ce document d'arpentage ci-joint et présenté lors de ce Conseil Municipal fait foi pour actualiser le cadastre et ainsi de permettre à tout tiers de finaliser de potentielles transactions foncières, à charge pour la commune de supporter les frais d'actes. Toutes les cessions se feront à l'euro symbolique.

L'actualisation des tracés des parcelles sera valable à partir de l'enregistrement au service Cadastre de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la régularisation foncière proposée et **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette même régularisation.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/03**

<u>Convocation</u> <u>15/03/2024</u>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
<u>Affichage</u> <u>15/03/2024</u>	
<u>Nombre de Conseillers</u> <u>En exercice : 19</u>	
<u>Présents : 17</u>	
<u>Votants : 19</u>	
<u>Pour : 19</u>	
<u>Contre :</u>	
<u>Abstentions :</u>	

OBJET : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

M. Michel SANSEAU donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion du 16 février 2024.

Compte rendu de la commission communale des travaux, de la voirie, de l'agriculture et de l'urbanisme du jeudi 16 février 2024.

Présents :
Joëlle Le Bihan, Nelly Picard Carrer, Michel Sanséau, Marie Cornic Le Ster, Michel Le Sann, Jean-Luc Kéroüé, Yann Bouguennec, Karine Barré, Francis Le Naour, Franck Stervinou et Maurice Quintin.
Absents excusés : Éric Le Borgne et Christelle Le Nader.
Assistaient : Yannick Flochlay , secrétaire général , Mikaël Berriet, responsable des services techniques et Vincent Barré , maître d'oeuvre , cabinet Le Bihan & associés .

1 – Voirie :

Vincent Barré a présenté le projet d'une voie de desserte à l'arrière des logements Finistère Habitat (rénovation de l'ancienne école privée Notre Dame des Lumières). Celle-ci sera à sens unique de la route de Quimper vers la rue de Ster Gor. Ces travaux se feront en même temps que la réhabilitation.

2 - Route de Trégourez :

Vincent Barré a proposé un aménagement de la route de Trégourez en 2 tranches :
- La première, du rond-point du bourg aux maisons Finistère Habitat avec la réalisation de 3 écluses à priorité de passages et d'une piste mixte vélos, piétons.
- La seconde, des maisons Finistère Habitat au stade de foot de Beg Menez, avec un cheminement doux vélos, piétons.

3 - Agence postale communale :

AUA BT a dessiné une possibilité de restructuration de l'accueil de la mairie pour y inclure une agence postale communale. Un sas d'entrée avec des portes automatiques coulissantes et une banque d'accueil unique mairie / poste sont proposés.

4 - Maison d'Assistantes Maternelles :

Le cabinet Berthe et Taburet architectes travaille sur le projet de transformation de la maison paroissiale en MAM avec :
Au rez de chaussée : une zone d'accueil, une cuisine avec un espace repas, un local technique, une pièce change + WC enfants et un sanitaire adulte.

A l'étage : 4 chambres et une pièce change + WC enfants.

Une extension comprenant une zone parc bébé, une zone animation et une zone motricité.

Une aire de jeu couverte.

5 - La future salle multi-sports .

Le programme comprend la construction :

-d'une halle sportive, de taille handball, pouvant accueillir les sports suivants : handball, basketball, volleyball, badminton, foot en salle et tennis.

-d'une salle de sport de 150 m² pour la pratique de la danse, du sport santé, du tennis de table et de la lutte bretonne.

-d'annexes : vestiaires, sanitaires, locaux de rangement, local entretien et local technique.

6 - La cloche de l'église.

En concertation avec le comité de suivi du legs et de la Paroisse, des frises, des effigies et des écritures ont été validés. En attente de la maquette.

7 - Questions diverses et d'actualité.

71 - Maison au 33 rue de Pen Pavé.

Les héritiers souhaitent céder à titre gratuit leur bien à la commune. Du fait d'un potentiel danger, une démolition serait à envisager.

72 - Pors Clos.

721- Une rampe, réalisée par MB METAL, sera installée sur l'escalier donnant sur le hall .

722- Un coffret renfermant un défibrillateur a été fixé sur le mur à côté de l'entrée,

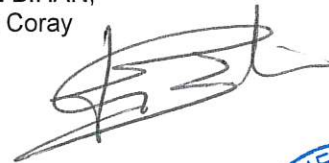
73 - Le réseau d'Adduction en Eau Potable du secteur de Calvigne, Ty-Ourtès et Kergreis sera remplacé.

Les travaux débiteront prochainement.

74 - L'éclairage du stade de foot de Beg Menez sera changé et passera en led.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, donne acte** à M. Michel SANSEAU de ce compte-rendu.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_04-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/04**

Convocation 15/03/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024

Le dossier de subvention au titre des amendes de police va être déposé auprès du Conseil départemental avant le 30 avril 2024 avec l'objectif d'améliorer la sécurité, route de Trégourez. Les nouveaux aménagements auront en effet pour but de ralentir la vitesse des automobilistes tout en proposant des cheminements de circulation douce. L'attente de la population est d'autant plus forte que cette route dessert plusieurs lotissements et le terrain de football de Beg-Menez fréquenté intensivement par les jeunes de la commune.

L'aménagement se déroulera en deux phases :

Phase 1 : de l'entrée d'agglomération où se situe le terrain de Football de Beg-Menez jusqu'au cimetière

Phase 2 : du cimetière au centre-Bourg

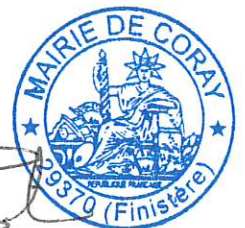
En amont de l'amorce des travaux prévue pour fin de cette année, une réunion publique a été organisée le mardi 5 mars 2024 pour prendre en compte les besoins et les propositions des administrés.

Le montant total de travaux de VRD est estimé pour la phase 1 à 265 248,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à :

- valider ce projet d'aménagement, phase 1, dont le montant prévisionnel est de 265 248,00 € HT
- présenter la demande de subvention au titre des amendes de police,
- accomplir et signer tout document en lien avec cette opération.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/05**

<u>Convocation</u> 15/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
<u>Affichage</u> 15/03/2024	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 19	Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,
<u>Présents : 17</u>	Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,
<u>Votants : 19</u>	
<u>Pour : 15</u>	
<u>Contre :</u>	
<u>Abstentions : 4</u>	Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Mme le Maire a l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes de gestion de l'exercice comptable 2023 avec l'appui du Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC de Châteaulin.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives aux écritures de rattachement 2024 sur 2023.
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à la majorité avec 4 abstentions, que les comptes de gestion des budgets principal, eau, assainissement, lotissement Crouan et lotissement Corler dressés, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/06

<u>Convocation</u> 15/03/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
<u>Affichage</u> 15/03/2024	
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 19	
<u>Présents : 17</u>	
<u>Votants : 18</u>	
<u>Pour : 14</u>	
<u>Contre : 4</u>	
<u>Abstentions :</u>	

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 est présenté par Madame Le Maire.

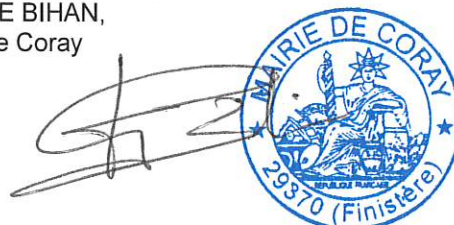
Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Déficit 2023	Excédent 2022 reporté	Déficit 2022 Reporté	Excédent cumulé à affecter	Déficit cumulé à affecter
Fonctionnement	1 281 529,05	1 653 236,35	371 707,30		313 931,68		685 638,98	
Investissement	593 316,55	602 232,65	8916,10		424 881,73		433 797,83	

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par Mme Joëlle LE BIHAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice (Mme le Maire a quitté la séance du Conseil municipal lors des votes des comptes administratifs) :

- Adopte, par 14 voix pour et 4 contre le compte administratif du budget principal.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_07-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/07**

Convocation <u>15/03/2024</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN. Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc, Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric, Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.
Affichage <u>15/03/2024</u>	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 18	
Pour : 14	
Contre : 4	
Abstentions :	

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET EAU

Le compte administratif du budget EAU de l'exercice 2023 est présenté par Madame Le Maire.

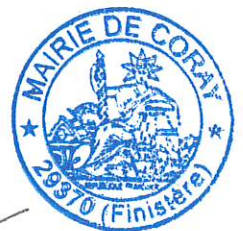
Budget eau

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Déficit 2023	Excédent 2022 reporté	Déficit 2022 reporté	Excédent cumulé à affecter	Déficit cumulé à affecter
Fonctionnement	180 417,61	193 093,82	12 676,21				12 676,21	
Investissement	86 280,92	180 557,23	94 276,31		272 464,69		366 741,00	

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget EAU dressé par Mme Joëlle LE BIHAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice (Mme le Maire a quitté la séance du Conseil municipal lors des votes des comptes administratifs) :

- Adopte, par 14 voix pour et 4 contre le compte administratif du budget EAU.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/08**

Convocation 15/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN. Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc, Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE, Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 18	
Pour : 14	
Contre : 4	
Abstentions :	

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 est présenté par Madame Le Maire.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Déficit 2023	Excédent 2022 reporté	Déficit 2022 reporté	Excédent cumulé à affecter	Déficit cumulé à affecter
Fonctionnement	110 597,64	120 291,08	9 694,34				9 694,34	
Investissement	67 981,43	62 813,72		5 167,71	55 408,71		50 241,00	

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget ASSAINISSEMENT dressé par Mme Joëlle LE BIHAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice (Mme le Maire a quitté la séance du Conseil municipal lors des votes des comptes administratifs) :

- Adopte, par 14 voix pour et 4 contre le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/09**

Convocation 15/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN. Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc, Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE, Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 18	
Pour : 18	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET LOTISSEMENT CROUAN

Le compte administratif du budget annexe lotissement CROUAN de l'exercice 2023 est présenté par Madame Le Maire.

Budget lotissement Crouan

BUDGET Lotissement CROUAN	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Déficit 2023	Excédent 2022 reporté	Déficit 2022 reporté	Excédent cumulé à affecter	Déficit cumulé à affecter
Fonctionnement	792,41	789,26		3,15				3,15
Investissement	10 693,48	0		10 693,48	22 432,22		11 738,74	

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement CROUAN dressé par Mme Joëlle LE BIHAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice (Mme le Maire a quitté la séance du Conseil municipal lors des votes des comptes administratifs) :

- Adopte à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement CROUAN.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_10-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71

mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/10**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18
Pour : 14
Contre : 4
Abstentions :**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET LOTISSEMENT PARK CORLER

Le compte administratif du budget annexe lotissement PARK CORLER de l'exercice 2023 est présenté par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement PARK CORLER dressé par Mme Joëlle LE BIHAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice (Mme le Maire a quitté la séance du Conseil municipal lors des votes des comptes administratifs) :

Budget lotissement Park Corler

BUDGET Lotissement CORLER	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Déficit 2023	Excédent 2022 reporté	Déficit 2022 reporté	Excédent cumulé à affecter	Déficit cumulé à affecter
Fonctionnement	37 954,49	37 954,57	0,08				0,08	
Investissement	37 954,49	0		37 954,49		299 777,98		337 732,47

- Adopté à 14 voix pour et 4 contre le compte administratif du budget lotissement CROUAN.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_11-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/03/2024
DCM 2023-04/11**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 15
Contre :
Abstentions : 4**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023	371 707,30
Affectation en investissement au compte 1068 de la totalité du résultat 2023- excédent de fonctionnement capitalisé	371 707,30
Report 2023 fonctionnement 002	313 931,68

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions.

- D'affecter les résultats 2023 du budget principal conformément à la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/03/2024
DCM 2024-03/12**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 15
Contre :
Abstentions : 4**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET EAU

Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget eau de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023	12 676,21
Affectation en investissement au compte 1068 du résultat 2023- excédent de fonctionnement capitalisé	0
Report 2023 fonctionnement 002	12 676,21

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

- D'affecter les résultats 2023 du budget eau conformément à la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/03/2024
DCM 2024-03/13**

Convocation 15/03/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 19	
Pour : 15	
Contre :	
Abstentions : 4	

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget assainissement de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023	9 694,34 €
Excédent reporté en investissement au compte 1068	0 €
Report 2023 fonctionnement 002	9 694,34 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

- D'affecter les résultats 2023 du budget assainissement conformément à la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_14-DE

MAIRIE de

CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10

✉ 02 98 59 70 71

mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/03/2024
DCM 2024-03/14**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19**

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET CROUAN

Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget lotissement CROUAN de la commune comme suit :

Déficit de fonctionnement 2023 reporté au chapitre 002 du budget 2024	3,15
---	------

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 13/04/2023
DCM 2024-03/15

Convocation 15/03/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 19	
Pour : 15 Contre : Abstentions : 4	

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT CORLER

Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget lotissement PARK CORLER de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023	0,08
Excédent de fonctionnement 2023 reporté au chapitre 002 du budget 2024	0,08

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/03/2024
DCM 2024-03/16**

<u>Convocation</u> 15/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.
<u>Affichage</u> 15/03/2024	Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 19	Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,
<u>Présents : 17</u>	Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à Eric LE BORGNE,
<u>Votants : 19</u>	
<u>Pour : 19</u>	
<u>Contre :</u>	
<u>Abstentions :</u>	Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à cet Etablissement Public.

Au titre de l'exercice 2024, il vous est proposé d'octroyer au CCAS une subvention de 12 000€ €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le versement d'une subvention d'équilibre de 12 000 € au Centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_17-DE

MAIRIE de

CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10

✉ 02 98 59 70 71

mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/17**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstentions :**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Mme le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour l'exercice 2024

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux de référence pour 2024	Produit de référence attendu en 2024	Proposition de taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 788 000	33,44%	597 907	33,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	208 400	50,41 %	105 054	50,41 %
Taxe d'habitation	172 300	12,33 %	21 245	12,33 %
Total des produits de la fiscalité locale			724 206	

Le produit fiscal 2024 prévisionnel s'élève à 724 206 € pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte les taux d'imposition 2024 ci-dessus présentés

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_18-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/18**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 15
Contre : 4
Abstentions :**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

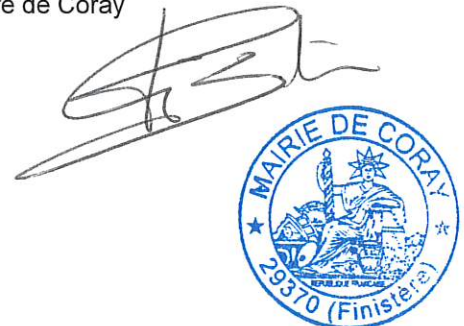
Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget principal 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	1 864 540,68 €
Section d'investissement	2 805 652,27 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 contre :

- D'ADOPTER le budget primitif 2024 de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_19-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/19**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 15
Contre :
Abstentions : 4**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe de l'eau 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	207 126,21 €
Section d'investissement	465 241,00 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

- D'ADOPTER le budget annexe de l'eau 2024 de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



,MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 21/03/2024
DCM 2024-03/20**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024

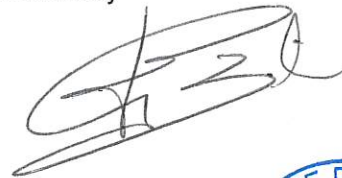
Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe de l'assainissement 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	119 800,00 €
Section d'investissement	112 541,00 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

- D'ADOPTER le budget annexe de l'assainissement 2024 de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20240327-DCM_2024_03_21-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 13/04/2024
DCM 2024-03/21**

**Convocation
15/03/2024**

**Affichage
15/03/2024**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOUE Franck. TREUJOU Maryvonne

Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,

Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,

Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CROUAN 2024

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe du lotissement Crouan 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses en section fonctionnement et en suréquilibre sur la section investissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	72 253,85 €	72 253,85 €
Section d'investissement	81 495,70 €	82484,44 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 abstentions :

- D'ADOPTER le budget annexe du lotissement Crouan 2024 de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 15/04/2024
DCM 2024-03/22**

Convocation 15/03/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSEAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne</p> <p>Absents excusés : PERROT Thomas, KEROUE Jean-Luc,</p> <p>Procurations : KEROUE Jean-Luc à SANSEAU Michel, PERROT Thomas à LE BORGNE Eric,</p> <p>Monsieur Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 15/03/2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 19	
Pour : 15	
Contre : 4	
Abstentions :	

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARK CORLER 2024.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe du lotissement Park Corler 2024 de la commune en suréquilibre en recettes et en dépenses en sections fonctionnement et investissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	362 737,47 €	362 737,55 €
Section d'investissement	700 464,94 €	844 345,15 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, décide à 15 voix pour et 4 contre :

- D'ADOPTER le budget annexe du lotissement Park Corler 2024 de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray

